



# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 17**

**OBJET :**

**Suppression d'emploi**

**N° 30 / 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine, Monsieur NOIROT Michel

**Absent(s) ayant donné procuration :** Madame MASSUCCO Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas

**Absent(s) :** Madame CHUI TI SING Liliane

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, considérant les besoins des différents services et compte tenu des départs en retraite ou mutation, des embauches et avancements de grade qui ont eu lieu ces dernières années, il convient de supprimer les emplois ci-après figurant toujours au tableau des effectifs :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 20 heures
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet
- 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal de police municipale à temps complet
- 1 poste de Gardien de police municipale à temps complet

Ces suppressions sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Var.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la suppression des emplois désignés ci-dessus, au 01 juillet 2025.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article L 313-1**

**Vu le tableau des effectifs existant actuellement**

**Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER** les postes repris ci-dessus
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme ci-après
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération



Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :  
- de la transmission en préfecture, le : - 1 JUIL. 2025  
- de la publication, le - 1 JUIL. 2025